

Dernière mise à jour : 06/03/2024

COMMISSION ACHETEUR

Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais et taxes suivants :

- 24 % (frais 20 %, T.V.A. sur frais 4 %) pour les ventes volontaires,
- 14,28 % (frais 11.90 %, T.V.A. sur frais 2,38 %) pour les ventes judiciaires,

Si vous êtes adjudicataire en ligne, ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC).
- Pour les véhicules judiciaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

MODALITÉS DE PAIEMENT PERIODE COVID-19

Afin de limiter la propagation de la maladie et conformément aux instructions gouvernementales, seuls les paiements par Carte bancaire à distance, prélèvements Carte bancaire à distance et virements bancaires sont autorisés.

Le paiement se fait au comptant pour l'intégralité du prix, frais et taxes compris.

Le règlement par chèque n'est pas accepté.

IDENTITE DE L'ACHETEUR

Tout adjudicataire doit justifier son nom et son adresse pour la bonne tenue du procès-verbal par la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

EXPEDITION DES LOTS A LA DEMANDE DU CLIENT

L'étude n'effectue aucun envoi ni emballage.

L'intégralité du bordereau doit être réglé au préalable.

Ensuite :

1) Contactez-nous pour prendre rendez-vous afin de retirer votre achat :

- Soit par téléphone au 05 63 02 54 53
- Soit par mail : contact@encheres-occitanes.fr

OU

POUR UN BESOIN DE TRANSPORT :

Prenez directement contact avec le transporteur de votre choix.

L'étude vous conseille :

ART TRANSPORT BERNARD

25 Rue de Gascogne

82600 VERDUN SUR GARONNE

05 63 02 66 55

06 50 82 45 15

michel.bernard34@wanadoo.fr

Les Déménagements DETROIT-T

820 Chemin Lassalle
82000 MONTAUBAN
Tel: 05.63.91.41.66
www.dem-detroit.com
dem-detroit@hotmail.fr

Les Déménagements BLARD

42B Rue de Dantzig
75015 PARIS 15
06 77 85 65 81
06 21 83 98 29
bd@blard-demenagement.fr
<http://www.blard-demenagement.fr/>

POUR UN ENVOI PAR VOIE POSTALE :

- Vous pouvez prendre contact avec :
Société MAIL BOXES ETC.
401 Avenue de Toulouse
82000 Montauban
05 82 73 04 00
mbe2795@mbefrance.fr

Société SERVICES COLIS
06 95 78 73 64
info@servicescolis.com
www.servicescolis.com

Société Embett : 06 31 45 71 05 (Pauline)
Transmettre son bordereau acquéreur à devis@embett.eu

GARANTIES

Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de la Société. Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les reproductions au catalogue sont aussi fidèles que possible à la réalité mais n'ont pas de valeur contractuelle, la proportion des objets pouvant ne pas être respectées et une différence de coloris ou de tons étant possible en raison des processus d'impression. L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés. Les estimations sont fournies par la Maison de Vente et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les biens sont vendus en l'état sans aucune garantie, dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification préalable de l'état du bien avant la vente lors de l'exposition.

ASSURANCE

Dès l'adjudication, l'objet est sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur est chargé de faire assurer ses acquisitions lui-même. L'Étude décline, et ne serait être poursuivie suite à des dommages que l'objet acquis pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

IMPAYES

En cas de défaut de paiement des achats, après mise en demeure restée infructueuse, le vendeur peut, dans un délai de 3 mois suivant la vente, opté soit pour la remise en vente sur folle enchère l'adjudicataire défaillant, soit pour la résolution de plein droit de la vente. En cas de remise en vente, l'adjudicataire défaillant devra acquitter la différence entre le prix pour lequel il s'était porté acquéreur et le prix définitivement obtenu lors de la remise en vente. Dans tous les cas, l'adjudicataire défaillant pourra être redevable de dommages et intérêts.

MESURES SANITAIRES D'EXCEPTION

Lors de période de confinement les ventes sont réalisées uniquement à huis-clos. L'ensemble des acquéreurs sont alors informés que :

- Les photos sur le site valent exposition préalable
- L'ensemble des lots acquis sont stockés par la maison de vente jusqu'à la fin du confinement, sans frais supplémentaire

ORDRES D'ACHATS ET ENCHERES PAR TELEPHONE :

Afin de prendre en compte vos ordres d'achat et demandes d'enchères par téléphone merci de compléter le formulaire ad hoc sur notre site internet : www.encheres-occitanes.fr.

L'Étude se tient à votre disposition en cas de difficulté à trouver ou à remplir ce formulaire.

La carte bancaire utilisée pour enregistrer votre demande sur ce formulaire sera automatiquement débitée à l'issue de la vente. Les ordres d'achat secrets et les enchères portées en ligne via le Live d'Interenchères, la carte bancaire préenregistrée par vos soins lors de votre inscription sera elle aussi automatiquement débitée à l'issue de la vente, conformément aux conditions d'utilisations propres à InterenchèresLive.

L'Étude décline toute responsabilité en cas d'omission d'exécution d'un ordre d'achat.

La possibilité d'enchérir par téléphone est offerte aux mêmes conditions.

L'Étude décline toute responsabilité au cas où la communication n'aurait pu être établie ou en cas d'erreur relative à la réception des enchères par téléphone.

SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

ORDRES D'ACHATS ET ENCHERES PAR INTERENCHERES :

Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com

Enchère directe.

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair).

Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER tous les

renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique.

La SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paieement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

La SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues

pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SARL ENCHERES OCCITANES et la SELARL MARYLOU COMBALIER.

Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER : par écrit auprès de [coordonnées de SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER,

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication.

L'enchérisseur doit informer SARL ENCHERES OCCITANES - SELARL MARYLOU COMBALIER de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

LEGISLATION APPLICABLE AUX BIENS CULTURELS

L'État a le pouvoir d'exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. « Enchères Occitanes » ou « Marylou COMBALIER – Commissaire-Priseur judiciaire » et/ ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

RGPD

« SARL ENCHERES OCCITANES – SELARL MARYLOU COMBALIER a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »